

Des voix: Oh!

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, je pensais qu'il restait une certaine liberté d'expression dans cette enceinte, car, ainsi que je l'ai fait remarquer hier soir, c'est désormais le seul endroit dans notre pays où il est encore possible d'exprimer une opinion politique.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a raison. Il me semble que nous devrions peut-être lui prêter l'attention à laquelle il a droit. Je pense qu'il devrait être autorisé à poursuivre son discours.

M. MacDonald (Egmont): Il est assez regrettable que, par suite de cette mesure, la crainte et l'inquiétude aient gagné de nombreux citoyens, mais ce qui porte le plus directement atteinte à l'essence même d'une société libre, c'est l'hésitation évidente aujourd'hui, on l'a dit et on le répètera, d'un bon nombre des organes de grande information, surtout dans le Québec, à exprimer des vues et des opinions qui témoignent de l'existence de la libre discussion et de la libre assemblée dans une société.

Une voix: D'où tenez-vous cela?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je demande aux députés de bien vouloir maintenir l'ordre et collaborer. Les interpellations que nous entendons ne sont pas, je pense, de nature à aider le débat.

M. Aiken: Apparemment, certains députés sont plutôt susceptibles.

M. MacDonald (Egmont): Il me semble que, d'une manière ou d'une autre, il y a deux catégories de personnes qui peuvent discuter du problème: ceux qui ont élu domicile dans la province de Québec à titre permanent et tous les autres. Si cela peut consoler ceux qui estiment que je ne comprends absolument pas le problème, je dirai que j'y ai vécu cinq semaines cette année. Je ne prétends pas que je suis de ce fait un expert en la matière mais peut-être suis-je un peu mieux disposé à comprendre les problèmes de tous les Canadiens et c'est en tenant compte de cela que je vais parler aujourd'hui, du moins je l'espère.

Je ne m'attends pas que tous les députés soient d'accord avec moi. De toute évidence, je peux me trouver du côté de la minorité puisque le parti majoritaire semble appuyer l'action gouvernementale. Ce que j'escompte, c'est que si le Parlement est encore libre de fonctionner, on m'écouterait. Je n'en demande pas davantage pour l'instant; c'est tout ce qu'un député peut espérer à la tribune parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Egmont): Ce qui m'inquiète beaucoup, c'est que la plupart des médias d'information au pays et surtout dans la province de Québec hésitent beaucoup maintenant à donner gratuitement les renseignements qu'ils sont en mesure de fournir pour assurer le libre échange d'opinions et l'exercice de la liberté au sein de la société. Il paraîtrait que, non seulement dans le secteur privé de radiodiffusion mais même dans le secteur public, des pressions non autorisées s'exerceraient même aux

[M. MacDonald.]

échelons supérieurs de cette administration afin de refréner l'émission d'avis et de commentaires qui, de l'avis du gouvernement, favoriseraient la libre expression d'opinions qu'il ne trouve plus acceptable dans cette province.

Il semble aussi, par implication, que le Parlement lui-même va être très limité dans l'étude de ces questions vitales. On nous a dit au début que la raison pour laquelle on a invoqué la loi sur les mesures de guerre était que le Parlement ne possédait réellement pas les instruments nécessaires pour traiter efficacement cette question, que trop d'autres problèmes surgiraient, que, par conséquent, le Parlement était un instrument démodé, inefficace pour résoudre ce problème.

Une voix: Bêtise.

M. MacDonald (Egmont): Mais c'est ce qu'on a dit et j'invite le député à examiner le compte rendu d'hier. Le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de la Justice (M. Turner) ont tous deux avancé cette thèse, concluant en somme, qu'il était impossible pour le Parlement du pays de prendre une décision concernant la suspension temporaire de la Déclaration canadienne des droits.

Franchement, je trouve bizarre que plusieurs premiers ministres provinciaux aient réagi favorablement et si rapidement à la décision prise par le gouvernement. J'ignore les méthodes utilisées pour s'assurer cette réaction, mais je trouve étrange que nous soyons témoins depuis deux ans de réunions entre les gouvernements fédéral et provinciaux dont l'objet est de modifier notre constitution.

● (11.30 a.m.)

La discussion a été longue et pénible, sans donner grand-chose jusqu'ici, semble-t-il, et pourtant, tout à coup, du jour au lendemain un certain nombre de ces premiers ministres provinciaux sont prêts à laisser suspendre toute la constitution pour un temps indéfini. Je ne puis admettre cela et, en tant que député, je ne l'accepterai pas. Nous devons veiller à ce que le peuple se rende compte du sérieux, de la gravité des mesures décrétées par le gouvernement. Pourquoi agit-il ainsi? J'ai remarqué que même dans les éditoriaux de ce matin, ceux qui, dans l'ensemble appuient l'attitude du gouvernement, expriment certaines réserves et se demandent ce qui est arrivé pour forcer le gouvernement à pousser les choses à l'extrême. On se pose la question et j'ai l'impression qu'on se la posera de plus en plus d'ici quelques jours. Est-ce de la panique? Est-ce la panique qui de fait a poussé le gouvernement à prendre cette mesure draconienne?

Qu'est-il arrivé jeudi pour forcer le gouvernement, de très bonne heure vendredi matin, à décréter un document tendant à suspendre la constitution et les droits civils au Canada sous le prétexte de régler une menace d'insurrection? Où est donc cette insurrection, monsieur l'Orateur? Quand a-t-elle eu lieu? Quels renseignements ont été portés à la connaissance du gouvernement jeudi ou tôt vendredi matin qu'il n'avait pas déjà au début de la semaine, la semaine dernière, le mois dernier ou l'an dernier?